

E 4349

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 17 mars 2009

Annexe au procès-verbal de la séance
du 17 mars 2009

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Proposition de virements de crédits n° DEC6/2009 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2009 (DNO).



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 12 mars 2009 (13.03)
(OR. en)**

7457/09

FIN 75

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Madame Dalia GRYBAUSKAITE, membre de la Commission européenne
Date de réception: 12 mars 2009
Destinataire: Monsieur Miroslav KALOUSEK, Président du Conseil de l'Union européenne
Objet: Proposition de virements de crédits n° DEC6/2009 à l'intérieur de la section III
- Commission - du budget général pour l'exercice 2009 (DNO)

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC06/2009.

p.j. : DEC06/2009



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BUDG/A7/2009/D/1740

BRUXELLES, LE 10/03/2009

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2009
SECTION III - COMMISSION TITRES 21, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° **DEC06/2009**

DÉPENSES NON OBLIGATOIRES

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 42 Réserve d'aide d'urgence

CE

- 78 000 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 21 02 Sécurité alimentaire

ARTICLE - 21 02 03 Facilité de réponse rapide à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement

CE

78 000 000

INTRODUCTION

À la suite de la réunion de concertation du 21 novembre 2008 et conformément à la déclaration commune sur le financement d'une facilité de réponse rapide à la flambée des prix alimentaires, l'autorité budgétaire a décidé qu'un montant de 78 millions d'EUR, en crédits d'engagement (en faveur de la ligne budgétaire 21 02 03), devrait être mis à disposition par le biais de la réserve d'aide d'urgence (ligne budgétaire 40 02 42).

Le montant disponible pour 2009 s'élèvera donc à 558 millions d'EUR en crédits d'engagement. La Commission prévoit de présenter trois décisions de financement en 2009.

La première de ces décisions de financement, qui met en œuvre le règlement (CE) n° 1337/2008, représente 313,9 millions d'EUR en crédits d'engagement (à savoir 262 millions reportés du budget 2008 et 51,9 millions relevant du budget 2009). Cette première décision couvre le (co)financement d'actions gérées conjointement avec des organisations internationales dans 23 pays.

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

21 02 03 - Facilité de réponse rapide à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement

b) Données chiffrées à la date du 20/02/2009

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	480 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	480 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	480 000 000
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	558 000 000
7. Renforcement proposé	78 000 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	16,25 %
9. Pourcentage des renforcements cum ulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 20/02/2009	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Voir introduction.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

40 02 42 - Réserve d'aide d'urgence

b) Données chiffrées à la date du 20/02/2009

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	244 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	244 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	244 000 000
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	166 000 000
7. Prélèvement proposé	78 000 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	31,97 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 20/02/2009	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Voir introduction.